



**Extrait de procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 11 avril
2026, à 9 h, au Centre communautaire de l'île.**

Sont présents messieurs les conseillers Colin Surprenant et André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Sophie Mauzerolle, formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier.

Résolution numéro 26.04.11.23

11.9.2 Date de l'assemblée publique de consultation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a adopté le premier projet de règlement intitulé : *Règlement 218 modifiant plusieurs règlements d'urbanisme*, par la résolution numéro 26.04.11.22 ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1), la municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le dimanche 24 mai 2026, à 9 h 30 à la salle communautaire. Adopté à l'unanimité.

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce 12 avril 2026.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier